

Arboviroses - Hexagone

Semaine 42-2025. Date de publication : 15 octobre 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée des arboviroses, du 1^{er} mai au 13 octobre 2025, France hexagonale

La surveillance de la dengue, du chikungunya, du Zika, et des infections à virus West Nile est basée sur le signalement obligatoire. Pendant la période d'activité des moustiques vecteurs dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, la surveillance de ces arboviroses est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Points clés de la semaine 42-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 13 octobre 2025, 90 foyers de transmission vectorielle autochtone de chikungunya et dengue et un total de 770 cas ont été identifiés en France hexagonale :

- 729 cas de chikungunya répartis en 78 foyers (1 à 134 cas par foyer ; 33 de ces foyers sont clos)
- 28 cas de dengue répartis en 12 foyers (1 à 8 cas par foyer ; 9 de ces foyers sont clos)
- 13 cas isolés de chikungunya pour lesquels le lieu de contamination précis n'a pu être identifié

Les cas autochtones se situent dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Île de France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois cette année en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.

La multiplication des foyers et l'existence de foyers secondaires sont liés à la bonne adaptation de la souche virale au moustique vecteur *Aedes albopictus* et aux conditions environnementales favorables à la multiplication du moustique. Avec la persistance de foyers actifs (notamment dans des zones touristiques du sud de la France), le risque de foyers secondaires dans d'autres régions en France reste élevé.

Le diagnostic doit être évoqué devant une fièvre au retour des zones de transmission des virus du chikungunya et de la dengue, à l'étranger, en outre-mer mais aussi en France hexagonale (voir tableau 1 et figure 1). Santé publique France rappelle l'importance du signalement des cas qui permet une intervention rapide visant à limiter la transmission. Santé publique France rappelle également l'importance des mesures de protection contre les piqûres de moustiques et de lutte contre les gîtes larvaires.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 13 octobre 2025, ont été identifiés :

- 1 014 cas importés de **chikungunya**
- 987 cas importés de **dengue**
- 11 cas importés de **Zika**

Infections à virus West Nile

Cas autochtones

Au 13 octobre 2025, 48 cas humains d'infection par le virus West Nile acquis par voie vectorielle ont été identifiés dans 15 départements de France hexagonale. Les régions affectées sont les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et pour la première fois Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes.

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone – transmission vectorielle

Au 13 octobre 2025, un total de 770 cas autochtones de chikungunya et de dengue a été identifiés en France hexagonale.

- 729 cas de chikungunya répartis en 78 foyers (1 à 134 cas par foyers ; 36 de ces foyers sont clos)
- 28 cas de dengue répartis en 12 foyers (1 à 8 cas par foyer ; 9 de ces foyers sont clos)
- 13 cas isolés de chikungunya pour lesquels le lieu de contamination précis n'a pu être identifié

Les cas autochtones se situent dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Île de France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois cette année en Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.

Le nombre important de foyers de chikungunya constatés cette année et leur précocité sont liés à l'épidémie qui a sévi à La Réunion et dans la zone de l'Océan Indien due à une souche virale, bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*. Depuis le mois de juillet des foyers de dengue sont aussi identifiés.

Cette situation confirme l'augmentation du risque d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* en France hexagonale et en Europe.

La majorité de ces foyers a pu être détectée précocement grâce à la surveillance et au signalement des cas, permettant la mise en place rapide des mesures de prévention et de contrôle par les Agences régionales de santé (ARS). Néanmoins, plusieurs foyers totalisent plus de 70 cas (Fréjus, Antibes et Bergerac) et les investigations, toujours en cours, ont pu mettre en évidence des liens entre différents foyers (foyers secondaires ; voir l'Annexe 2).

Parmi les 78 foyers de chikungunya, les investigations ont identifié plusieurs foyers secondaires (dus à une chaîne de transmission initiée par un cas autochtone issu d'un autre foyer). Au 13 octobre, il s'agit notamment des foyers de Marsalès (secondaire à Cagnes sur Mer), Montils (secondaire à Rouffiac), Roquevaire (secondaire à Vitrolles), La Gaude (secondaire à Antibes), Bauduen (secondaire à Fréjus), Ollioules (secondaire à Grosseto-Prugna). Voir illustration dans Annexe 2 (Focus sur la situation en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 13/10/2025.

Région	Département	Commune(s)	Nb cas autochtones	Date des signes du 1er cas	Date des signes du dernier cas	Episode clos O/N
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montoison	3	13/06/2025	19/06/2025	O
	Isère	Claix	5	01/07/2025	27/07/2025	O
	Isère	Eybens	36	31/07/2025	19/09/2025	N
	Savoie	Saint-Ours	1	12/08/2025	12/08/2025	O
	Drôme	Suze-la-Rousse	1	01/09/2025	01/09/2025	N
	Isère	Varces	3	09/09/2025	04/10/2025	N
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Dijon	13	19/07/2025	12/09/2025	N
Centre-Val de Loire	Loiret	Orléans*	1	25/08/2025	25/08/2025	O
Corse	Corse-du-Sud	Grosseto-Prugna	14	19/06/2025	01/08/2025	O
	Haute-Corse	Ghisonaccia	3	29/07/2025	31/07/2025	O
	Corse-du-Sud	Bastelicaccia	1	11/08/2025	11/08/2025	O
Grand Est	Bas-Rhin	Lipsheim	1	26/06/2025	26/06/2025	O
	Bas-Rhin	Ostwald	1	11/07/2025	11/07/2025	O
	Bas-Rhin	Ostwald ou Strasbourg	1	08/08/2025	08/08/2025	O
Ile-de-France	Paris	Paris 11	1	16/08/2025	16/08/2025	O
Ile-de-France	Val-de-Marne	Saint Maur des Fossés	1	30/08/2025	30/08/2025	O
Nouvelle-Aquitaine	Charente	Val-de-Cognac	15	03/06/2025	12/09/2025	N
	Dordogne	Bergerac	96	23/06/2025	03/10/2025	N
	Pyrénées-Atlantiques	Hendaye	3	09/07/2025	24/07/2025	O
	Charente-Maritime	Rouffiac	6	11/07/2025	10/09/2025	N
	Landes	Dax	1	19/07/2025	19/07/2025	O
	Charente-Maritime	La Rochelle	1	21/07/2025	21/07/2025	O
	Corrèze	Brive-la-Gaillarde	14	26/07/2025	17/09/2025	N

	Gironde	Bordeaux	1	10/08/2025	10/08/2025	O
	Charente-Maritime	Montils	1	17/08/2025	17/08/2025	O
	Deux-Sèvres	Chauray	1	22/08/2025	22/08/2025	O
	Dordogne	Marsalès	1	27/08/2025	27/08/2025	O
	Gironde	Saint-Aubin de Médoc	3	29/08/2025	02/09/2025	N
	Charente-Maritime	Migron	1	30/08/2025	30/08/2025	O
	Charente-Maritime	Mons	1	30/08/2025	30/08/2025	O
	Landes	Castelnau-Chalosse	2	08/09/2025	10/09/2025	N
	Gironde	Gradignan	1	14/09/2025	14/09/2025	N
	Gironde	Talence	1	24/09/2025	24/09/2025	N
Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	27/05/2025	O
	Gard	Bernis	1	11/06/2025	11/06/2025	O
	Hérault	Castries	16	30/06/2025	05/08/2025	O
	Gard	Poulx-Caveirac	21	10/07/2025	01/09/2025	N
	Gard	Milhaud	2	03/08/2025	01/09/2025	N
	Gard	St André de Majencoules	5	18/08/2025	23/08/2025	O
	Hérault	Mauguio	12	19/08/2025	10/09/2025	N
	Gard	Nîmes	8	20/08/2025	18/09/2025	N
	Hérault	Mourèze	1	23/08/2025	23/08/2025	O
	Hérault	Candillargues	5	31/08/2025	04/10/2025	N
	Hérault	Ganges	3	05/09/2025	06/09/2025	N
	Var	La Crau	2	02/06/2025	05/06/2025	O
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Salon de Pce	13	16/06/2025	30/06/2025	O
	Var	Toulon	1	16/06/2025	16/06/2025	O
	Bouches-du-Rhône	Vitrolles	46	29/06/2025	06/09/2025	N
	Var	Fréjus	78	01/07/2025	07/10/2025	N
	Alpes-Maritimes	Antibes	134	09/07/2025	03/10/2025	N
	Alpes-Maritimes	Auribeau-sur-Siagne	1	21/07/2025	21/07/2025	O
	Alpes-Maritimes	Nice	1	31/07/2025	31/07/2025	O

Alpes-Maritimes	Cagnes-sur-Mer	14	02/08/2025	28/08/2025	O
Var	Roquebrune-sur-Argens	1	02/08/2025	02/08/2025	O
Var	Rougiers	1	05/08/2025	05/08/2025	O
Bouches-du-Rhône	Roquevaire	16	08/08/2025	07/10/2025	N
Alpes-Maritimes	Saint-Jeannet	4	10/08/2025	26/09/2025	N
Alpes-Maritimes	La Gaude	14	13/08/2025	03/10/2025	N
Var	Trans-en-Provence	4	18/08/2025	29/09/2025	N
Vaucluse	Richerenches	7	19/08/2025	11/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Les Pennes Mirabeau	14	22/08/2025	20/09/2025	N
Var	La Croix-Valmer	16	26/08/2025	25/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Ceyreste	1	27/08/2025	27/08/2025	O
Var	Bauduen	3	28/08/2025	30/08/2025	O
Alpes-Maritimes	Nice	19	28/08/2025	29/09/2025	N
Var	Ollioules	7	28/08/2025	20/09/2025	N
Alpes-Maritimes	Vallauris	2	04/09/2025	08/09/2025	N
Var	Tavernes	1	05/09/2025	05/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Sausset-les-Pins	6	06/09/2025	24/09/2025	N
Var	Saint-Raphaël	1	07/09/2025	07/09/2025	N
Alpes-Maritimes	Villeneuve-Loubet	3	07/09/2025	09/10/2025	N
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	1	09/09/2025	09/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Gémenos	1	09/09/2025	09/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Marseille 4e	1	09/09/2025	09/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Marseille 8e	2	09/09/2025	13/09/2025	N
Vaucluse	Valréas	2	11/09/2025	18/09/2025	N
Var	Six-Fours-les-Plages	1	15/09/2025	15/09/2025	N
Bouches-du-Rhône	Martigues	1	20/09/2025	20/09/2025	N

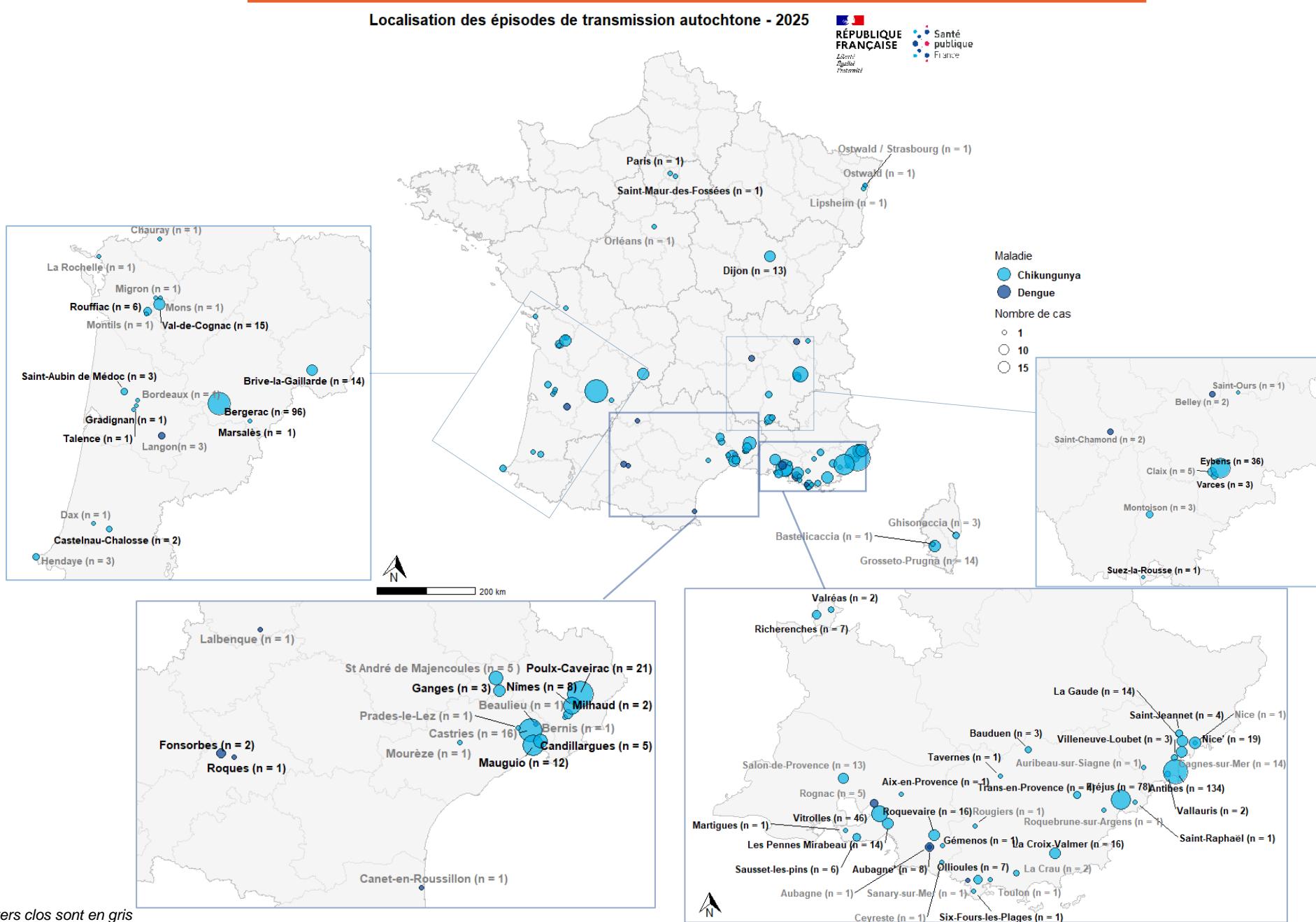
*Pour ce cas des analyses complémentaires sont en cours au CNR des arbovirus (validation en cours)

Tableau 2 : Episodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 13/10/2025.

Région	Département	Commune(s)	Nb cas autochtones	Date des signes du 1er cas	Date des signes du dernier cas	Episode clos O/N
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Saint-Chamond	2	01/07/2025	08/07/2025	O
	Ain	Belley	2	10/07/2025	11/07/2025	O
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Langon	3	30/07/2025	03/08/2025	O
Occitanie	Lot	Lalbenque	1	20/07/2025	20/07/2025	O
	Pyrénées-Orientales	Canet-en-Roussillon	1	29/07/2025	29/07/2025	O
	Hérault	Beaulieu	1	22/08/2025	22/08/2025	O
	Haute-Garonne	Fonsorbes	2	25/08/2025	08/09/2025	N
	Haute-Garonne	Roques	1	04/09/2025	04/09/2025	N
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Aubagne	1	25/06/2025	25/06/2025	O
	Bouches-du-Rhône	Rognac	5	05/07/2025	27/07/2025	O
	Var	Sanary-sur-Mer	1	06/07/2025	06/07/2025	O
	Bouches-du-Rhône	Aubagne	8	23/08/2025	14/09/2025	N

Dispositif de surveillance renforcée (1^{er} mai au 30 novembre)

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démoustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.



Les foyers clos sont en gris

Figure 1 : Carte des foyers de transmission autochtone de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 13/10/2025

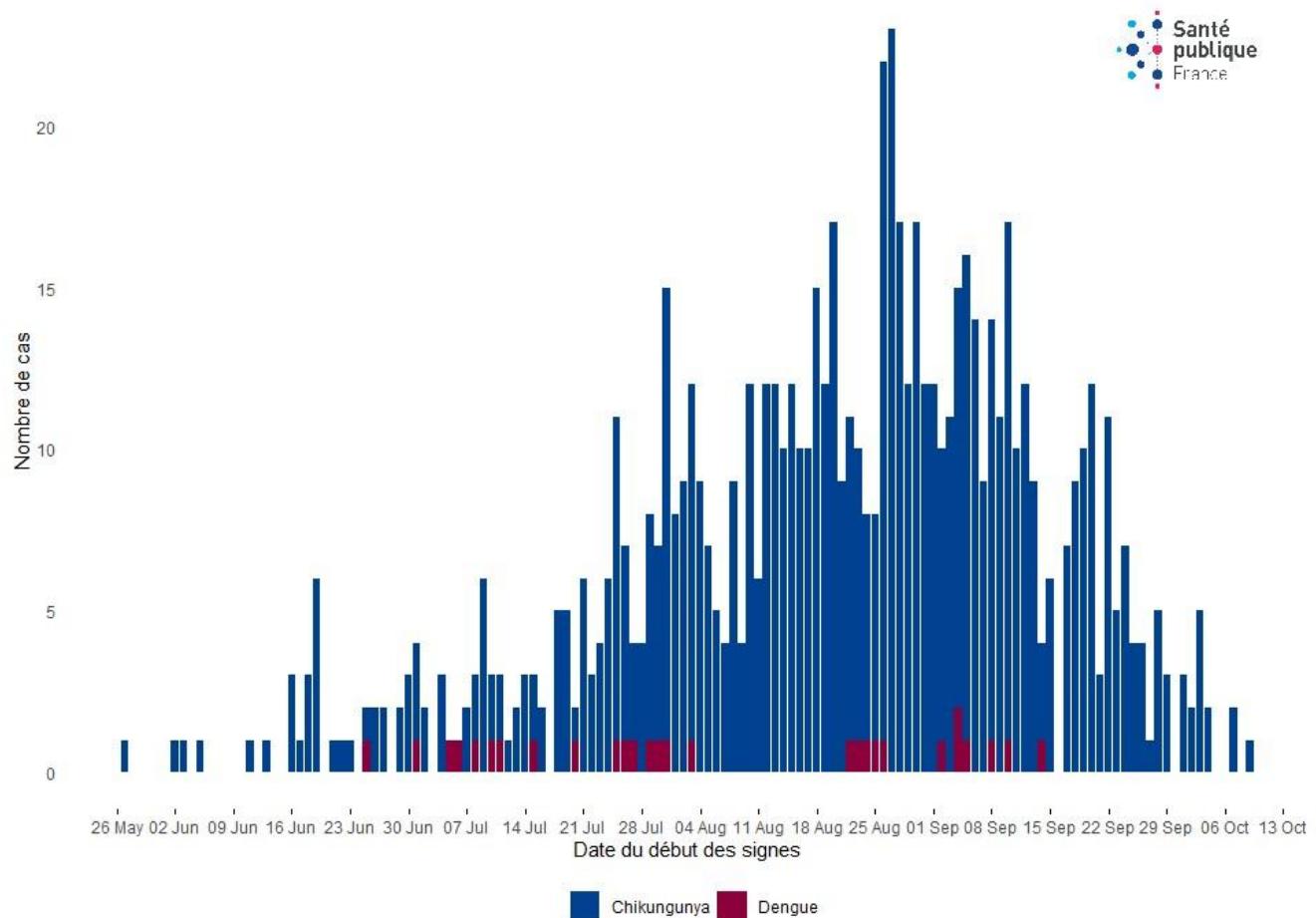


Figure 2 : Courbe épidémique des cas autochtones de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 13/10/2025

Cas importés du 1^{er} mai au 13 octobre

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 1 014 cas de chikungunya, 987 cas de dengue et 11 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 13 octobre 2025.

Tableau 3 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 13/10/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	163	153	2
Bourgogne-Franche-Comté	41	26	0
Bretagne	46	43	1
Centre-Val de Loire	20	29	0
Corse	3	5	0
Grand Est	48	40	2
Hauts-de-France	64	60	1
Ile-de-France	185	209	1
Normandie	33	55	0
Nouvelle-Aquitaine	150	120	0
Occitanie	102	93	1
Pays de la Loire	65	42	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94	112	2
Total	1 014	987	11

Tableau 4 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 13/10/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas	Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	253	CHINE	1
POLYNESIE FRANÇAISE	227	CAP-VERT	2
MARTINIQUE	163	TOGO	3
CÔTE D'IVOIRE	62	BANGLADESH	2
INDONESIE	55	LA REUNION	2
THAILANDE	43	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
CAMBODGE	14	SENEGAL	2
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	14	ARABIE SAOUDITE	1
BRESIL	10	BOLIVIE	1
GUYANE FRANÇAISE	9	BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
CAMEROUN	8	BURKINA FASO	1
CUBA	8	COSTA RICA	1
INDE	8	EL SALVADOR	1
MEXIQUE	8	EMIRATS ARABES UNIS	1
BENIN	6	FIDJI	1
MALAISIE	6	GUINEE	1
MAURITANIE	6	JAMAIQUE	1
SRI LANKA	6	MADAGASCAR	1
COLOMBIE	5	MALI	1
COMORES	5	NEPAL	1
PHILIPPINES	5	NICARAGUA	1
MALDIVES	4	OUGANDA	1
CONGO	3	PAKISTAN	1
DJIBOUTI	3	REPUBLIQUE DOMINICAINE	1
GABON	3	SINGAPOUR	1
LAOS, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE	3	SOMALIE	1
MAYOTTE	3	VIET NAM	1
SEYCHELLES	3	En cours d'investigation	7
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	3	Total	987

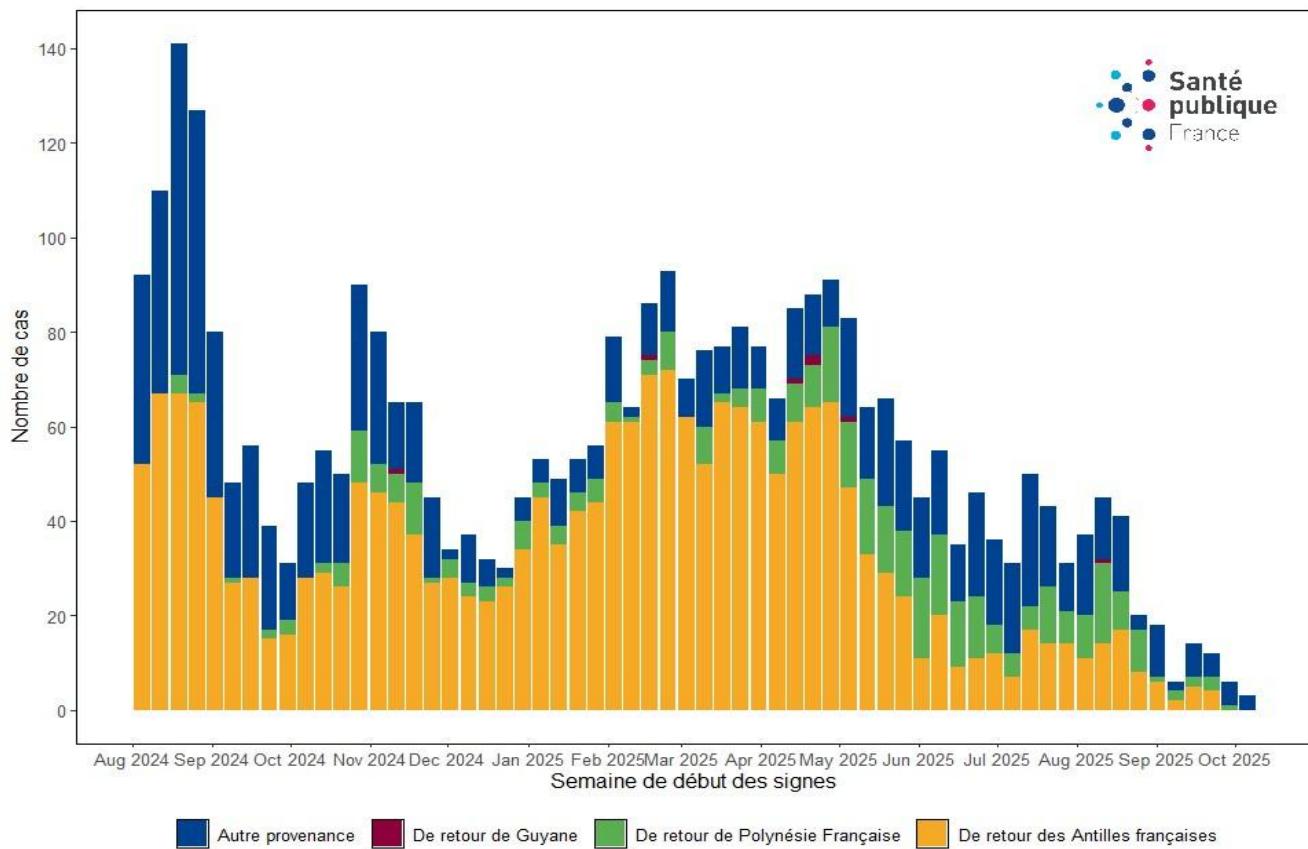


Figure 3 : Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 – septembre 2025), données non consolidées arrêtées au 13 octobre 2025

Tableau 5 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 13/10/2025

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	747
MAURICE	73
MADAGASCAR	63
MAYOTTE	52
SRI LANKA	23
COMORES	7
SEYCHELLES	7
BANGLADESH	6
BRESIL	4
INDE	4
INDONESIE	4
CAMEROUN	3
SENEGAL	3

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
THAILANDE	2
ARABIE SAOUDITE	1
CÔTE D'IVOIRE	1
GUINEE-BISSAU	1
MALAISIE	1
MEXIQUE	1
PHILIPPINES	1
RWANDA	1
SIERRA LEONE	1
En cours d'investigation	6
Total	1 014

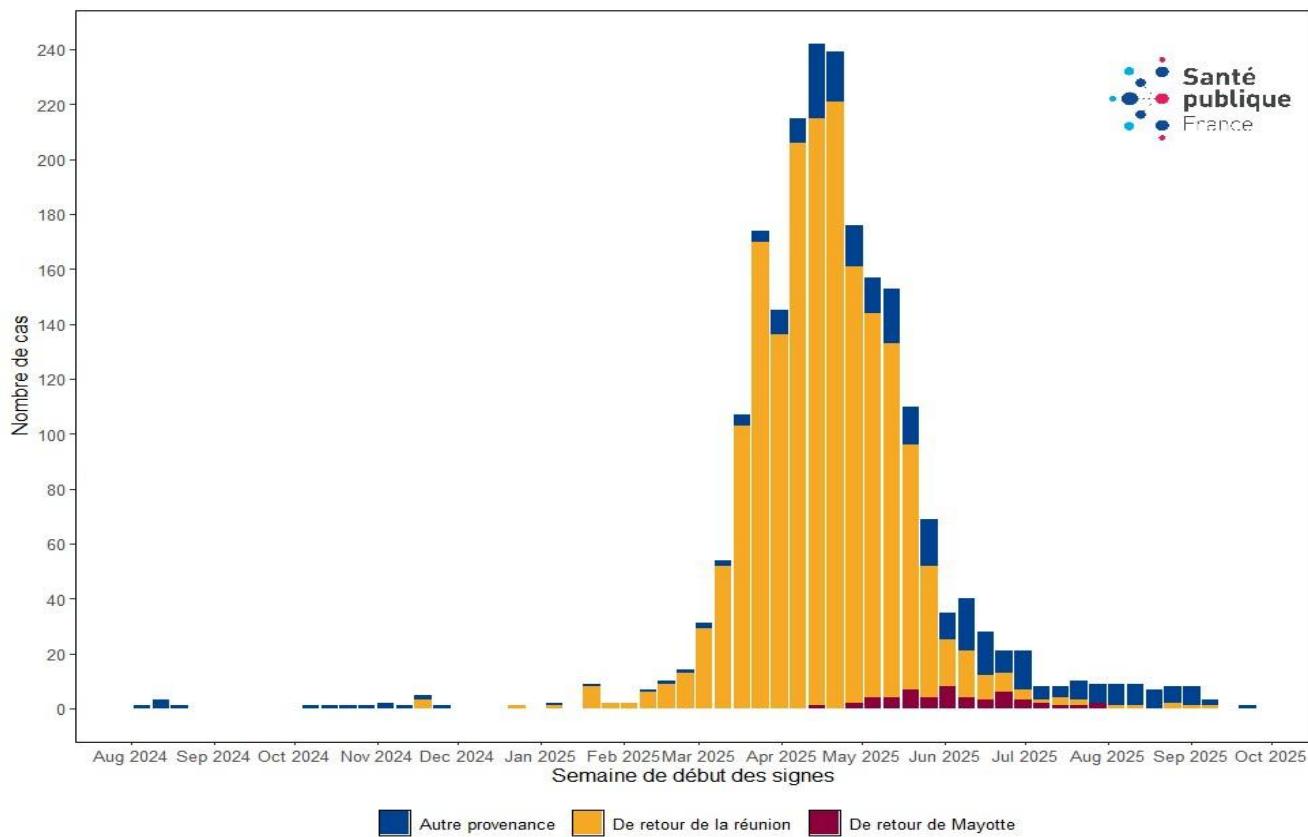


Figure 4 : Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - septembre 2025), données non consolidées arrêtées au 13/10/2025

Tableau 6 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 13/10/2025

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
INDONESIE	6
THAILANDE	3
CÔTE D'IVOIRE	1
LAOS, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE	1
Total	11

Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1^{er} mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Pour rappel, du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1 099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Infections à virus West-Nile

Transmission autochtone – transmission vectorielle

Au 13 octobre 2025, 48 cas autochtones d'infection à virus West Nile acquise par transmission vectorielle ont été identifiés en France hexagonale. Ils se situent en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, historiquement affectées par le virus West Nile, et en Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, touchées pour la première fois. Dans la région Occitanie, les départements de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne sont touchés pour la première fois, et en Nouvelle Aquitaine celui du Lot-et-Garonne.

Parmi ces cas, 14 sont des formes neuro-invasives, 9 des formes asymptomatiques ou paucisymptomatiques au moment du diagnostic identifiés chez des donneurs de sang par le dépistage.

Un cas atteint de forme neuro-invasive, âgé de plus de 80 ans et présentant des comorbidités, est décédé.

Pour un des cas, les investigations n'avaient initialement pas permis de déterminer le département de contamination parmi les trois départements fréquentés (Jura, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise). La suite des investigations a permis de lever la suspicion de contamination dans le Jura.

Un cas a été vraisemblablement infecté dans le Puy de Dôme (63) et un autre en Ardèche (07). Il s'agit de la première détection de West Nile dans ces départements. Les investigations sont en cours, notamment sur la situation de West Nile dans les volets animaux et entomologiques.

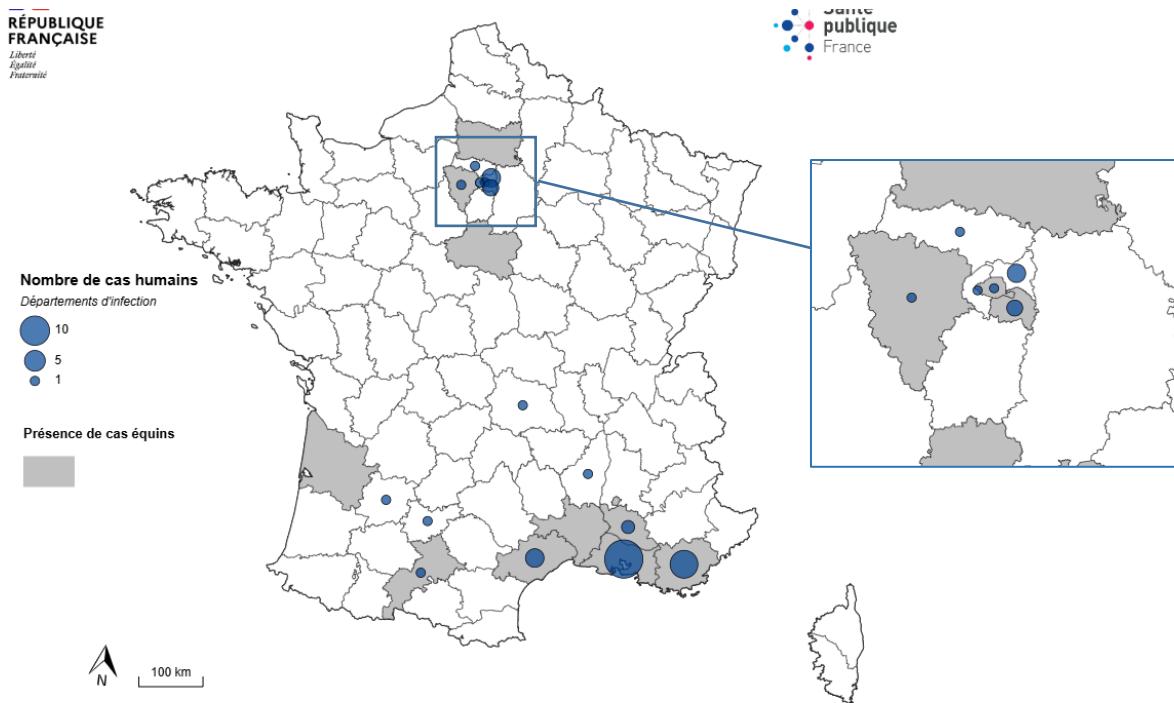
L'identification de cas en Ile-de-France et en Auvergne Rhône Alpes confirme l'évolution de l'épidémiologie du virus West Nile en France, notamment depuis 2022, année de l'identification de transmission pour la première fois en Nouvelle Aquitaine, hors de la zone historique de transmission sur l'arc méditerranéen. Cette évolution concerne l'ensemble de l'Europe.

Tableau 7 – Episodes de transmission autochtone de West-Nile en France hexagonale, saison 2025 (point au 13/10/2025)

Région	Département	Commune(s)	Cas autochtones				
			Nb total	Nb de formes neuroinvasives	Nb de formes asymptomatiques (dépistage donneurs de sang)	Date début des signes du 1 ^{er} cas	Date début des signes du dernier cas
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Hyères, Carnoules, la Crau	9	3	0	15/07/2025	30/09/2025
	Bouches-du-Rhône	Gardanne, Arles, Grans, Salon-de-Provence, Miramas, Eygalières, Nove, Marseille, Saint-Andiol, le Rove, Aix-en-Provence, Peypin	17	5	1	07/07/2025	22/09/2025
	Vaucluse	Cheval-Blanc, Isle-sur-la-Sorgue	2	0	0	10/07/2025	11/09/2025
Île de France	Seine-Saint-Denis (93)	Epinay-Sur-Seine, Pierrefitte-Sur-Seine / Saint-Denis, Romainville	4	3	1	18/07/2025	03/08/2025
	Val d'Oise (95)	Garges-les-Gonesse	1	0	1	08/08/2025	
	Val-de-Marne (94)	Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés	3	0	1	20/08/2025	26/08/2025
	Hauts-de-Seine (92)	Neuilly-sur-Seine	1	0	1	22/08/2025	
	Paris (75)	Paris 10	1	0	1	02/09/2025	
	Yvelines	Carrières-sur-Seine	1	0	1	13/08/2025	
Occitanie	Hérault	Florensac, Agde, Pomerols, Castelnau-le-Lez	4	1	2	18/07/2025	25/08/2025
	Haute-Garonne	Labastide-Saint-Sernin	1	1	0	27/08/2025	
	Tarn-et-Garonne	Aucamville	1	0	0	20/08/2025	
Nouvelle-Aquitaine	Lot-et-Garonne	Boé	1	0	0	13/08/2025	
ARA	Puy de Dôme	Clermont-Ferrand	1			15/08/2025	
	Ardèche	Saint-Jean-Le-Centenier	1	0	0	25/08/2025	

2 erreurs contenues dans le bulletin du 20 août ont été corrigées : La commune de Florensac est dans l'Hérault et non dans le Gard ; un cas de Haute Corse non confirmé à ce jour a été supprimé du tableau

Figure 5 : Carte de la surveillance West Nile en France hexagonale, saison 2025 (au 13/10/2025)



Les données des cas humains sont produites par Santé publique France, celles des cas équins sont produites par la plateforme ESA.

Transmission non vectorielle

De plus, une transmission du virus West Nile par greffe d'organe a été identifiée. Les deux receveurs infectés ont guéri de leur infection.

Dispositif de surveillance

Le virus West-Nile est transmis par des moustiques du genre Culex, présent sur le territoire métropolitain et actif entre les mois de mai et de novembre.

Les infections à virus West-Nile font l'objet d'une surveillance en France, basée sur le signalement obligatoire, qui vise en premier lieu à éviter des formes graves par la sécurisation des produits issus du corps humain.

Le dispositif de surveillance du virus West Nile est pluridisciplinaire, dans une approche « one health » et associe les secteurs de la santé humaine et de la santé animale ainsi que des entomologistes. Les professionnels de santé, les ARS, les agences sanitaires, les laboratoires de référence en santé humaine et en santé animale, et des centres d'expertise y participent.

Pour le volet humain, cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des principaux laboratoires réalisant ces diagnostics et une sensibilisation des professionnels de santé pendant la période d'activité des moustiques, du 1^{er} mai au 30 novembre, pour faire face au risque de transmission locale.

Situation en Europe

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

West Nile : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, Inovie et Biomnis les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus, le LNR West Nile et encéphalites équines, et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#), [West Nile](#)

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 15/10/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 15 octobre 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr

Annexe 1 : Episodes de transmission autochtone chikungunya-dengue et Zika 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 foyers de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

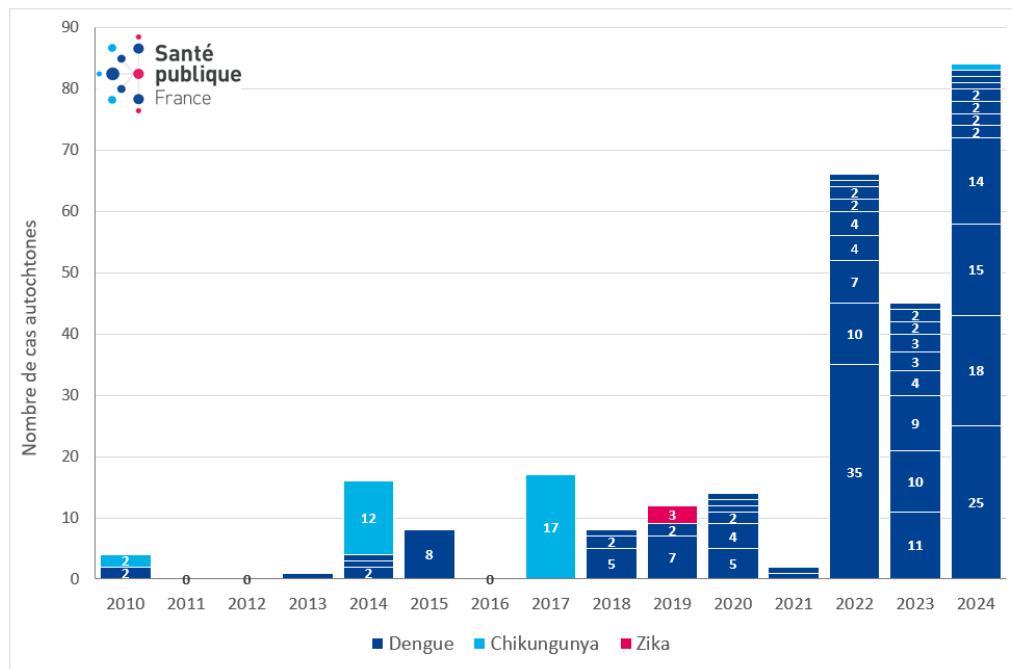


Figure 6 : Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par foyer de transmission, France hexagonale, 2010-2024

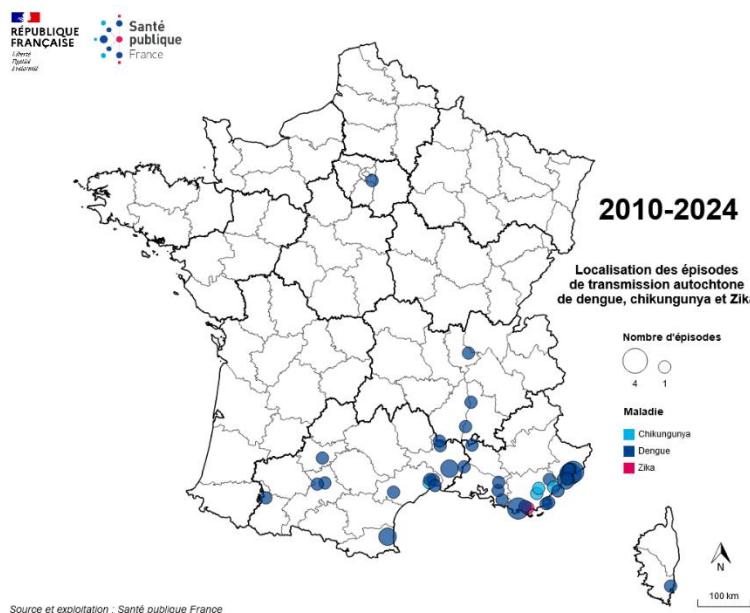


Figure 7 : Localisation des foyers autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les foyers pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiés ne sont pas présentés

Annexe 2 Focus sur les foyers secondaires de chikungunya identifiés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Les investigations menées par Santé publique France et l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont permis de mettre en évidence des liens entre les foyers d'Antibes, La Gaude, Cagnes sur Mer et Marsalès (Dordogne) et ceux de Vitrolles et Les Pennes Mirabeau, tels qu'illustrés ci-dessous. Les analyses microbiologiques réalisées par le CNR des arbovirus ont permis de confirmer les liens entre Vitrolles, Roquevaire et Saint-André de Majencoules.

